

Image not found or type unknown



Salaire versé partiellement

Par **kitkat59600**, le **13/08/2009** à **14:43**

Bonjour,rnj'aimerais savoir ce qu'il est possible de faire par rapport à l'employeur,car l'assurance maladie à versée des indemnités journalières lors de ma maladie professionnelle du 01 au 16 juillet et j'ai donc repris mon activité le 17 juillet. Ace jour ,l'entreprise est fermée pour congés annuels et donc mon salaire versé est DE la moitié de ce que je devai touché actuellement.ce qui engendre que je n'ai plus qu'à me débrouiller avec 600 euros pour vivre jusqu'à la fin du mois sachant que celle ci ouvre fin du mois.Si la faute vient de l'employeur quels recours ais je pour m'avoir mis en difficultés financières sachant que j'ai deux enfants en bas âges à nourrir en plus de mes charges d'acquisition à la propriété et tout ce qui suit.merci de votre aide.cdlt

Par **Visiteur**, le **13/08/2009** à **18:41**

bonsoir,rnrnl'entreprise si vous y avez droit vous complètera le salaire..rnmais souvent le service paye réclame l'attestation de la sécurité sociale pour pouvoir compléter le salaire.